

M. Herridge: Au nom de notre parti, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que nous puissions prendre une décision maintenant au sujet de l'offre du leader de la Chambre.

L'hon. M. McIlraith: J'ai peur qu'on ne m'ait pas compris, monsieur l'Orateur. J'ai dit que nous acceptions de suspendre la séance pendant une heure pour le souper, et j'ai ajouté que si nous n'avions pas terminé la deuxième lecture du bill à dix heures, nous pourrions poursuivre le débat jusqu'à onze heures afin d'entendre d'autant plus de discours. Cela pourrait être utile plus tard quand nous voudrions établir la durée du congé de Noël.

M. Aiken: Nous siégerons une heure, mais pas forcément pour faire franchir au bill l'étape de la deuxième lecture.

L'hon. M. McIlraith: Oui.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, il faut que le leader de la Chambre soit bien optimiste pour supposer que nous puissions faire franchir au bill actuel l'étape de la deuxième lecture, même en prolongeant la séance d'une heure.

L'hon. M. McIlraith: Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur. Je m'évertue à essayer de le faire comprendre. Je ne supposais pas que le bill subirait la deuxième lecture à cette heure-là. J'ai simplement dit que je demandais de prolonger la séance d'une heure, soit de dix heures à onze heures, si nous n'en étions pas arrivés déjà à la deuxième lecture du projet de loi. Je ne supposais nullement que le bill serait alors pour la deuxième fois.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, l'idée de suspendre maintenant la séance pour une heure a du bon, à mon sens. S'il y a lieu de croire, ensuite, qu'on pourrait accélérer l'étude du bill et peut-être même la terminer en prolongeant la séance d'une heure, nous serions tout à fait d'accord pour adopter cette méthode.

M. l'Orateur suppléant: On propose, si je ne me trompe, que la séance soit suspendue de six heures à sept heures, ensuite qu'elle soit prolongée d'une heure, soit jusqu'à onze heures, si le bill n'a pas été lu pour la deuxième fois à dix heures.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Sans nous engager à franchir l'étape de la deuxième lecture.

L'hon. M. McIlraith: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

[L'hon. M. McIlraith.]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné. En conséquence, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 7 heures.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEillesse

SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET DÉTERMINATION DU REVENU DES PENSIONNÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. MacEachen en vue de la 2^e lecture du bill n^o C-251 tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu un certain nombre de discours au sujet d'un revenu minimum garanti. Ils étaient excellents, à mon avis, mais le programme de revenu garanti semble donner lieu à une foule d'erreurs. Je signale de nouveau que ni le ministre ni aucun député ministériel n'a réfuté l'argument selon lequel il s'agit d'un groupe spécial de personnes. Je l'ai déjà dit et je vais le répéter. Il s'agit surtout de personnes nées avant le début du siècle. Soixante-dix p. 100 de ces gens sont nés dans des fermes canadiennes et n'ont pas dépassé la troisième année d'école primaire. Peu d'entre eux sont parvenus à l'école secondaire et encore moins ont exercé des professions. Ils sont nés à une époque où la population canadienne s'élevait à environ cinq millions. Ces personnes ont connu deux guerres mondiales. Un grand nombre de ces hommes et de ces femmes se sont enrôlés, ont servi outremer et combattu durant la Grande Guerre mondiale. Je ne reviendrai pas sur leurs antécédents, mais c'est un magnifique exploit pour un pays de l'étendue du Canada d'avoir eu un demi-million de militaires combattant pour la liberté.

• (7.10 p.m.)

Puis en 1929, le monde a été plongé dans une des pires crises de son histoire, crise qui a duré jusqu'en 1940, peu de temps après le début de la Seconde Guerre mondiale. Comme je l'ai déjà signalé au ministre, c'était la période de leur vie où ils pouvaient plus facilement subvenir à leurs besoins. C'étaient les meilleures années de leur vie. Un grand nombre d'entre eux ont réussi à obtenir un emploi qui leur permettait de toucher quelques dollars par jour. Même ceux qui exerçaient une